



MAIRIE DE DIJON  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MARS 2013**

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 mars 2013 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François Rebsamen, Maire, le lundi 18 mars 2013 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme POPARD) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Les points inscrits à l'ordre du jour ont donné lieu à un débat contradictoire.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

**1 - Conseil Municipal - Séance du 4 février 2013 - Procès-verbal - Approbation**

➤ adopté le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2013, annexé au rapport.

## **2 - Imposition directe locale - Fixation des taux des trois taxes applicables en 2013**

- décidé d'augmenter uniformément les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières en 2013 de 1% par rapport à 2012, et de les fixer comme suit :
  - taxe d'habitation (dont locaux vacants) : 22,44%
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,50%
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,15% .

## **3 - Prise en charge des ivresses publiques manifestes sur la voie publique - Financement du dispositif-Convention conclue entre la Ville, la Préfecture de la Côte d'Or et l'association « SOS Médecins Dijon » - Prorogation-Avenant n°1**

- approuvé le projet d'avenant à la convention conclue entre la Préfecture de la Côte d'Or et l'association "SOS Médecins Dijon", pour la prise en charge des ivresses publiques manifestes sur la voie publique, annexé au rapport, autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant définitif et décidé que la participation de la Ville au financement du dispositif, en 2013, s'élèvera à 7 200 €.

## **4 - Vente aux enchères de vins de Bourgogne, propriétés de la Ville-Versement des bénéfices au Centre Communal d'Action Sociale**

- décidé que le bénéfice de la vente aux enchères de vins de Bourgogne propriétés de la Ville du 27 janvier 2013, sera reversé au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour abonder le fond dédié aux aides dites de secours.

## **5 - Actions de la Ville en faveur de ses agents handicapés - Programme 2013-2015 - Convention à conclure entre la Ville et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique**

- donné son accord à la poursuite des actions menées par la Ville en faveur de ses agents handicapés, approuvé le programme des actions proposées pour la période 2013-2015, tel qu'il est présenté dans le rapport, autorisé la conclusion d'une convention entre la Ville et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) dans les conditions proposées et autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **I - ECOLOGIE URBAINE**

### **A - URBANISME**

## **6 - Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Ouche et de ses affluents-Avis du Conseil Municipal**

- donné un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Ouche et de ses affluents, et demandé que les clarifications, précisions ou suggestions formulées dans le rapport soient prises en compte dans le document définitif.

## **7- Modification du Plan Local d'Urbanisme - Approbation**

- dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville, décidé de prendre en compte les modifications apportées au dossier d'enquête publique conformément à l'annexes I du rapport, décidé la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme pour prendre en compte les modifications concernant les nouvelles Zones d'Aménagement Concerté, les secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transports terrestres, les servitudes d'utilité publique, les annexes sanitaires et la liste et les plans des lotissements

de moins de dix ans, et approuvé la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville dont le dossier est annexé au rapport.

## **B - LOGEMENT**

### **8 - Ensemble immobilier propriété de la Ville 51, rue Monge et 2, rue Crébillon-Cession**

➤ décidé la cession par la Ville à la SARL « MBR Bourgogne » de l'ensemble immobilier situé 51, rue Monge et 2, rue Crébillon, cadastré section CX n° 48, constituant le volume 2 de l'état descriptif de division en volumes en date du 3 décembre 2012, à l'issue de la procédure de vente par le dispositif « Immo-Interactif » des notaires de France qui s'est déroulée du 19 au 21 février 2013 à 10 h, moyennant le montant de 3 192 105 €, émoluments de négociation compris.

### **9 - Logement à loyer modéré - 7,rue du Chaignot-Cession d'un appartement à la société foncière d'habitat et humanisme**

➤ décidé la cession par la Ville à la société foncière d'habitat et humanisme, des lots n°1 et 4, correspondant à un appartement et à une cave, de la copropriété située 7, rue du Chaignot, cadastrée section CX n°127, d'une surface habitable d'environ 40 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 47 230 € auquel s'ajoute une commission de négociation de 2 770 €, soit une somme totale de 50 000 €.

### **10 - Logement à loyer modéré-18-18B, rue Michel Servet-Cession d'un immeuble à la société foncière d'habitat et humanisme**

➤ décidé la cession par la Ville à la société foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble comprenant cinq logements dont quatre occupés, situé 18 -18B, rue Michel Servet, cadastré section EW n°43, d'une surface habitable d'environ 160 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 325 000 €.

### **11 - Logement à loyer modéré - Dijon Habitat - Déconstruction des immeubles Stalingrad-Autorisation de la Ville**

➤ donné son accord à Dijon Habitat pour que ce dernier engage les démarches permettant d'obtenir, auprès de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, un arrêté de déconstruction des deux immeubles Stalingrad.

### **11 bis - Dispositif d'investissement locatif « Duflot » - Demande d'agrément du Grand Dijon - Avis du Conseil Municipal**

➤ émis un avis favorable à la demande d'agrément, relative à l'éligibilité au dispositif d'investissement locatif intermédiaire « Duflot », que le Grand Dijon, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Programme Local de l'Habitat, va solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or.

## **C - ACTION FONCIERE**

### **12 - Rue Auguste Blanqui - Déclassement du domaine public communal d'emprises foncières-Engagement des formalités administratives préalables**

➤ dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine sur la « Cité du soleil », décidé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'emprises foncières d'une superficie totale d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, situées rue Auguste Blanqui, telles que représentées sur le plan annexé au rapport.

### **13 - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Clemenceau-Boudronnée-Cité des affaires-Cession des droits à construire à la SCI « Clemenceau-Marbotte » - Concession d'un droit de stationnement;convention du 18 décembre 2009 ; avenant n°1**

➤ décidé la cession par la Ville à la SCI « Clemenceau Marbotte » des droits à construire nécessaires à la réalisation de l'immeuble « Clemenceau Plaza » situé dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Clemenceau-Boudronnée, pour une surface de plancher d'environ 9 300 m<sup>2</sup>, à prendre sur le volume 23 000 e de l'état descriptif de division en volumes, moyennant le montant unitaire de 250 € hors taxe le m<sup>2</sup> de surface de plancher, le prix de vente définitif étant établi en fonction de la surface de plancher ressortissant du permis de construire ou d'un permis modificatif délivré dans un délai maximum de trois ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente, qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte notarié, approuvé le projet de promesse synallagmatique de vente, annexé au rapport, décidé la concession d'un droit de stationnement dans le parking Clemenceau au profit de la SCI « Clemenceau Marbotte », pour quarante emplacements, pour une durée de quinze ans renouvelable une fois et selon la distribution suivante : dix places fixes et trente places foisonnées, approuvé le projet d'avenant n° 1 à la convention de concession d'un droit de stationnement en date du 18 décembre 2009, précédemment établie entre la SCI « Clemenceau Marbotte » et la Ville, annexé au rapport, autorisé la SCI « Clemenceau Marbotte » à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme ou de travaux, y compris liée au parking Clemenceau, qui serait rendue nécessaire pour la réalisation de l'immeuble « Clemenceau Plaza », et autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente et l'avenant n° 1 définitifs.

### **14 - Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières - Année 2012**

➤ approuvé le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2012 par la Ville, la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) et l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, agissant dans le cadre d'une convention, joint au rapport.

### **15 - Impasse Docteur Charles Daremberg - Cession d'une emprise foncière**

➤ annulé la délibération du 13 novembre 1995, par laquelle le Conseil Municipal avait décidé la cession par la Ville à divers propriétaires riverains d'une emprise foncière située impasse Docteur Charles Daremberg à Dijon, cadastrée section EL n<sup>os</sup>590 et 591, d'une superficie de 29 m<sup>2</sup>, compte tenu du désistement de ces derniers, décidé la cession de cette emprise à Monsieur et Madame Laurent Julien, domiciliés 14, impasse Docteur Charles Daremberg à Dijon, moyennant le prix de 1 450 €, soit 50 € le m<sup>2</sup>.

## **D - CADRE DE VIE**

### **16 - Espace vert situé rue du Plein de Pouilly - Dénomination « Square Ernest Renan »**

➤ donné à l'espace vert situé rue du Plein de Pouilly, le nom de « square Ernest Renan ».

### **17 - Installation de ruches en ville-Partenariat entre la Ville, l'Union Nationale d'Apiculture Française et des associations apicoles locales**

➤ donné son accord à l'établissement d'un partenariat entre la Ville et l'Union Nationale d'Apiculture Française et à la conclusion de conventions de partenariat entre la Ville et les associations apicoles locales et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions.

## **17 bis - Plan de Protection de l'Atmosphère de Dijon - Avis du Conseil Municipal**

- approuvé le Plan de Protection de l'Atmosphère de Dijon et autorisé Monsieur le Maire à engager toutes les actions et démarches utiles à sa mise en œuvre.

## **II - REUSSITE EDUCATIVE**

### **18 - Périmètres scolaires - Mise en cohérence de certains périmètres scolaires**

- décidé l'harmonisation des périmètres des écoles maternelle et élémentaire citées dans le rapport, dans les conditions proposées, et que ces modifications entreront en vigueur pour la rentrée scolaire 2013.

## **III - ESPACE PUBLIC-DEPLACEMENTS-TRANQUILLITE PUBLIQUE**

### **A - VOIRIE - CIRCULATION**

#### **19 - Quartier des Grésilles - Dénomination de voie**

- dénommé rue Docteur Julie la partie de l'actuelle rue Henri Chrétien tenant rue Jean XXIII et aboutissant avenue des Grésilles.

#### **20 - Aménagement de la rue Marius Chanteur - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre**

- approuvé le programme d'aménagement de la rue Marius Chanteur tel qu'il est proposé dans le rapport, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, dont la Ville sera maître d'ouvrage, à 260 000 € TTC et décidé de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux.

## **IV - SPORTS ET JEUNESSE**

### **A - SPORTS**

#### **21 - Année 2013 - Soutien de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat**

- décidé de confier aux athlètes présentés dans les tableaux n° 1 et 2 annexés au rapport, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville, autorisé Monsieur le Maire à signer les contrats à conclure entre la Ville et ces athlètes et décidé de ne pas donner suite aux demandes de contrats de partenariat formulées par les athlètes figurant dans le tableau n°3.

#### **22 - Dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives-Saison 2012-2013 - Attribution de subventions aux clubs**

- décidé l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives associées à la mise en œuvre du dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives, initié par la Ville, et donné son accord à la mise en œuvre des tranches de ressources déterminant le niveau de réduction telles que proposées dans le rapport.

## **B - JEUNESSE**

### **23 - Analyse des pratiques et formation du personnel d'animation des structures péri et extrascolaires- Convention de partenariat à conclure entre la Ville et l'association L'Atelier de la Médiation en 3D**

➤ donné son accord à l'analyse des pratiques et à la formation du personnel d'animation des structures péri et extrascolaires de la Ville par l'association L'Atelier de la Médiation en 3 D, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

### **24 - Education à l'environnement et au développement durable des enfants et des adolescents - Actions d'accompagnement - Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'association Arborescence - Prorogation - Avenant n°1**

➤ décidé la prorogation du soutien de la Ville aux actions d'accompagnement menées par l'association Arborescence, en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable des enfants et des adolescents, jusqu'au 31 mars 2014, dans les conditions proposées, approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'association Arborescence, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 définitif.

## **V - CULTURE - ANIMATION - ATTRACTIVITE**

### **A - CULTURE**

### **25 - Conservatoire à Rayonnement Régional - Droits d'inscription - Mise en œuvre d'une tarification adaptée aux revenus des familles - Approbation**

➤ décidé l'introduction du taux d'effort dans le calcul des tarifs des services offerts par le Conservatoire à Rayonnement Régional, ateliers d'arts plastiques inclus, abrogé les anciennes grilles tarifaires qui s'appliquaient jusqu'alors aux inscriptions au Conservatoire à Rayonnement Régional et aux ateliers d'arts plastiques, adopté les nouvelles grilles tarifaires proposées, décidé la création de ressources plancher et plafond, révisables chaque année en fonction de l'inflation et que l'ensemble de ces mesures entreront en vigueur pour les inscriptions de l'année scolaire 2013-2014.

### **26 - Musées - Organisation de braderies**

➤ décidé l'organisation de braderies annuelles au sein des musées de la Ville de Dijon et approuvé la liste des produits et les taux de réduction proposés dans l'annexe jointe au rapport.

### **27 - Concours de photographies d'architecture sur le quartier des Grésilles - Création du prix de la Ville de Dijon**

➤ décidé la création du prix de la Ville de Dijon, dans le cadre du projet de concours de photographies d'architecture sur le quartier des Grésilles, qui sera organisé de mars à mai 2013 et de fixer le montant de la participation de la Ville à 300 € pour 2013.

### **27 bis - Bibliothèque Municipale - Travaux de mise aux normes de conservation des salles du tombeau et du globe - Demande de subvention**

➤ sollicité les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement des travaux de mise aux normes des salles du tombeau et du globe de la Bibliothèque Municipale, notamment auprès de l'Etat.

## **B - ANIMATION**

### **28 - Mécénat - Convention-type à conclure avec les mécènes**

➤ approuvé le projet de convention-type de mécénat proposé, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions particulières.

### **29 - Achat d'oeuvres - Cession de droits d'auteurs - Convention-type à conclure entre la Ville et les artistes**

➤ approuvé le projet de convention-type à conclure avec les artistes lorsque la Ville se porte acquéreur de leurs œuvres, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions particulières.

### **30 - Festival Dièse - Edition 2013 - Demandes de subventions**

➤ sollicité l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement du festival Dièse.

### **31 - Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon - Manifestation Vidéo Grand Est-Création du prix de la Ville de Dijon**

➤ décidé la création du prix de la Ville de Dijon, dans le cadre de la manifestation Vidéo Grand Est et de fixer le montant du prix à 1000 € pour l'édition 2013 et les suivantes.

## **C - RELATIONS INTERNATIONALES**

### **32 - Cinquantenaire du traité de l'Élysée - Contribution de la Ville de Dijon au renouvellement de la relation franco-allemande**

➤ dans le cadre du cinquantenaire du traité de l'Élysée, adopté la déclaration annexée au rapport, qui traduit la contribution de la Ville de Dijon au renouvellement de la relation franco-allemande.

## **D - TOURISME**

### **33 - Gestion du camping du lac - Délégation de service public - Consultation infructueuse**

➤ déclaré infructueuse la consultation engagée pour la conclusion d'une nouvelle délégation de service public en vue de la gestion du camping du lac.

## **E - COMMERCE**

### **34 - Conception et installation d'enseignes - Restauration de façades, de devantures de magasins ou de lieux anciens - Octroi de primes**

➤ pris connaissance de la liste des enseignes, devantures et travaux présentés dans le cadre de l'attribution des prix et primes à accorder par la Ville au titre de 2012 et décidé l'attribution des prix et primes proposés.

## **VI - CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

### **35 - Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Programmation 2013**

➤ arrêté la répartition des financements de la Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013, d'un montant de 1 518 583 €, dans les conditions suivantes :

- actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations : 293 500 €,

- actions dont la Ville assure la maîtrise d'ouvrage : 859 483 €,  
- convention pluriannuelle de la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail : 365 600 €,  
approuvé les actions à conduire par la Ville et par les associations, en 2013, telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé au rapport, et sollicité les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville, auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, des autres partenaires de l'agglomération dijonnaise, ainsi que de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel.

### **36 - Avenant Contrat Urbain de Cohésion Sociale expérimental 2012-2014 de la Fontaine d'Ouche - Diagnostic - Programme d'actions - Approbation**

➤ approuvé le diagnostic et le programme d'actions de l'avenant Contrat Urbain de Cohésion Sociale expérimental de la Fontaine d'Ouche, annexés au rapport .

### **37- Points d'Accès Numériques de Dijon et son Agglomération ( P.A.N.D.A ) - Tarification-Instauration de la gratuité de l'abonnement**

➤ approuvé le principe de l'instauration de la gratuité des abonnements aux Points d'Accès Numériques de Dijon et son Agglomération (P.A.N.D.A.), à compter du 1er avril 2013.

## **VII - SOLIDARITE**

### **38 - Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais - Affectation de deux agents - Attribution de subvention - Mise à disposition de locaux - Convention à conclure entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public**

➤ décidé l'affectation de deux agents municipaux, l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € et d'une subvention de 35 000 € au titre de l'animation du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, ainsi que la mise à disposition de locaux 17, boulevard Champollion et 24, avenue du Lac, au bénéfice de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais, pour l'année 2013, dans les conditions proposées, approuvé les projets de conventions à conclure entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais, annexés au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions définitives.

### **39 - Association Sentiers - Combes dijonnaises - Pérennisation du chantier d'insertion pour la mise en valeur des édifices ruraux - Demande de participation du Département de la Côte d'Or au financement de l'opération dans le cadre du plan « patrimoine-insertion »- Année 2013**

➤ décidé de pérenniser, en 2013, le chantier d'insertion confié à l'association « Sentiers » tendant à la mise en valeur des édifices ruraux des parcs des combes dijonnaises, dans les conditions proposées et sollicité, à hauteur de 35 000 €, la participation financière susceptible d'être accordée par le Département de la Côte d'Or à l'association « Sentiers » dans le cadre du plan « patrimoine-insertion » pour son organisation.

## **VIII - FINANCES-MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC- PERSONNEL**

### **A- AFFAIRES FINANCIERES**

#### **40 - Organismes divers - Année 2013 - Attributions de subventions**

➤ décidé d'accorder les subventions proposées au bénéfice de divers organismes, dont la liste est annexée au présent compte rendu, et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de financement,



en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001.

#### **41 - Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD)- Modification du capital social - Autorisation au représentant de la Ville de participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire-Souscription de la Ville à l'augmentation du capital social**

➤ approuvé la modification des articles 6 « Formation du capital » et 7 « Capital social » des statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), dans les conditions proposées, autorisé le représentant de la Ville à l'assemblée générale extraordinaire de la société, Monsieur Georges Maglica, à voter en faveur de cette modification, et décidé la souscription de la Ville à l'augmentation du capital de la société à hauteur de 250 000 €, correspondant à 250 actions de 1 000 € de nominal.

### **B - PERSONNEL**

#### **42 - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ; approbation - Sélections professionnelles;convention à conclure entre la Ville et le Centre de Gestion de la Côte d'Or**

➤ adopté le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du personnel municipal tel que défini dans le rapport, approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et le Centre de Gestion de Côte d'Or pour l'organisation des sélections professionnelles, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

#### **43 - Employée municipale arbitre de haut niveau - Aménagement d'emploi - Convention à conclure entre la Ville, l'Etat et la Fédération Française de Lutte**

➤ donné son accord à l'aménagement d'emploi d'une employée municipale arbitre de haut niveau, en application de l'article L.221-7 du code du sport, approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville, l'Etat et la Fédération Française de Lutte, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

### **IX - DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

#### **44 - Compte rendu**

➤ donné acte à Monsieur le Maire de la communication de la liste des décisions prises par ce dernier par délégation de l'Assemblée, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- tarifs et droits divers : 7,
- conversion de concession de tombe : 1,
- arrêtés d'alignement : 3,
- droit de préemption urbain : 3,
- conventions et avenants à conventions : 26,
- actions en justice : 6.